



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centrale thermique du Havre

Question écrite n° 7325

Texte de la question

M. Daniel Colliard attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les menaces pesant sur l'avenir de la tranche III de la centrale thermique du Havre. En effet, alors que les moyens de production thermique classiques (charbon et fioul) devaient faire l'objet d'importantes renovations, la direction d'EDF a decide de l'arret de tout investissement jusqu'en 1997, pour la tranche III au fioul de la centrale du Havre. Une telle decision, si elle etait confirmee, risquerait de mener a terme a la fermeture definitive de ce moyen de production de 600 MW. Elle aurait de graves repercussions sur l'economie et l'emploi dans la region havraise, puisque cela signifierait l'annulation par l'EDF de centaines de milliers d'heures de travail jusque-la devolues aux entreprises locales. Les emplois statutaires seraient egalement menaces, avec la disparition probable de 50 a 100 postes d'ici 1997. En consequence, il lui demande de tout mettre en oeuvre pour assurer le maintien de la tranche III de la centrale thermique du Havre, et ainsi permettre a EDF de jouer son role necessaire dans le developpement economique de notre region.

Texte de la réponse

En France, les moyens nucleaires de production electrique presentent actuellement une surcapacite due a une evolution de la consommation d'energie moins forte que prevue, et une meilleure disponibilite de cet outil de production. La necessite pour Electricite de France de satisfaire la demande, au meilleur cout, conduit a faire fonctionner les centrales par couts croissants de production, ce qui place les centrales au fioul apres les centrales hydrauliques, les centrales nucleaires et les centrales thermiques au charbon. Dans le contexte economique actuel, les tranches thermiques classiques, en particulier les tranches fonctionnant au fioul dont le cout de production est eleve, ne devraient pratiquement pas etre sollicitees cet hiver. Cette situation conduit Electricite de France a mettre a profit cette periode pour realiser des travaux de maintenance sur la tranche III, qui devraient se poursuivre jusqu'en mars 1994. En ce qui concerne les investissements sur le site du Havre, concernant l'amelioration de la protection de l'environnement, Electricite de France a prevu, dans un programme de travaux qui devrait debuter en mars 1994, d'equiper les tranches II et IV, au charbon de dispositifs de desulfuration et de denitrification. Ces investissements de l'ordre de 800 millions de francs devraient avoir des retombees importantes sur le tissu industriel local, en particulier, dans le cadre d'appels d'offres, qu'Electricite de France sera amenee a effectuer pour la realisation de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Colliard Daniel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7325

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3762

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4764